

Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018

<p><u>Nombre de conseillers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • en exercice : 19 • présents : 17 • votants : 18 	<p>L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Paul DIVANAC'H, maire.</p> <p><u>Présents</u> : Paul DIVANAC'H, Michel POULIQUEN, Sylviane PENNANEAC'H, Pascal BODENAN, Alain PENNOBER, Véronique LEBON Jeanne HASCOET, Annick KERIVEL, Béatrice LE BIHAN, Jacques LE PAGE, Annie LE BERRE, Fabienne LE BLEIS, David MARCHAL (arrivé à 20h20), David DADEN, Jean-René LE DONGE Pascale FLOCH'LAY et Anthony L'HOURES.</p>
<p><u>Date de convocation</u> 23 janvier 2017</p>	<p><u>Absents excusés</u> : Régine GERARDI qui a donné procuration à Sylviane PENNANEAC'H, David MARCHAL qui a donné procuration à Jacques LE PAGE et Marc MARCHADOUR.</p> <p><u>Elu secrétaire de séance</u> : Annie LE BERRE</p>

Assistait également à la réunion Guillaume KHA, secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR :

N° délibération	Objet de la délibération
D-2018-01 à D-2018 03	1. Ouverture de crédits
D-2018-04	2. Extension de l'éclairage public à Trefeuntec
D-2018-05	3. Adhésion à « Finistère ingénierie assistance »
	4. Affaires diverses

20h00, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

L'assemblée, en début de séance, adopte le procès-verbal du conseil municipal précédent.

1. Ouverture de crédits

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1,

Monsieur Alain PENNOBER, adjoint aux finances, rappelle au conseil municipal que dans l'attente du vote du budget - devant intervenir avant le 15 avril -, la commune peut, par délibération de l'assemblée délibérante, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

1a. Budget communal – Délibération n°D-2018-01

Le montant budgétisé en 2017 était de 1 396 255,03 € (hors crédits afférents au remboursement de la dette et restes à réaliser de 2016). Il est proposé d'ouvrir pour ce début d'année une enveloppe de 55 000 €, somme inférieure au 25 % indiquée ci-dessus, affectée comme suit :

Chapitre	Montant	Articles
20 Immobilisations incorporelles	10 000 €	<u>2031 – frais d'études</u> - Etude thermique bâtiment scolaire
204 Subventions d'équipement versées	36 000 €	<u>2041582 – Autres groupements (SDEF)</u> - Effacement de réseaux cité Kermilliau (tranche 1) - Eclairage carrefour à feux - Aménagement rue de l'argot
21 Immobilisations corporelles	5000 €	<u>2111 – Terrains nus</u> - Acquisition parcelle rue de la plage
23 Immobilisations en cours	4000 €	<u>2313 – Constructions</u> - Intervention cloches de l'église

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, l'ouverture de crédit.

1b. Budget du service d'eau potable – Délibération n°D-2018-02

Le montant budgétisé en 2017 était de 86 000 € (hors crédits afférents au remboursement de la dette et restes à réaliser de 2016). Il est proposé d'ouvrir pour ce début d'année une enveloppe de 21 500 €, somme égale au 25 % indiquée ci-dessus, affectée comme suit :

Chapitre	Montant	Articles
23 Immobilisations en cours	21 500 €	2315 – Immobilisations corporelle en cours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, l'ouverture de crédit.

1c. Budget pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire – Délibération n°D-2018-03

Le montant budgétisé en 2017 était de 970 000 € (hors crédits afférents au remboursement de la dette et restes à réaliser de 2016). Il est proposé d'ouvrir pour ce début d'année une enveloppe de 142 500 €, somme inférieure au 25 % indiquée ci-dessus, affectée comme suit :

Chapitre	Montant	Articles
20 Immobilisations incorporelles	52 500 €	2031 – Frais d'études - Etudes (AMO, MOE, CT, SPS)
21 Immobilisation corporelles	90 000 €	2111 - Terrains nus - Acquisition du terrain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, l'ouverture de crédit.

2. Extension de l'éclairage public à Trefeuntec – Délibération n°D-2018-04

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-36,
Vu l'avis de la commission travaux en date du 26 janvier 2018,

Michel POULIQUEN, adjoint chargé des travaux, présente à l'assemblée délibérante le projet d'extension de l'éclairage public à Trefeuntec.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux précités, une convention doit être signée entre le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (S.D.E.F.) et la commune afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au S.D.E.F.

Le montant de la participation financière, basé sur le coût estimé des travaux, se décompose de la manière suivante :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale
Extension	3 700,00 €	4 440,00 €	75% dans la limite de 1500 €/point lumineux	750,00 €	2 950,00 €
Rénovation de l'armoire	600,00 €	720,00 €	50% du H.T.	300,00 €	300,00 €
TOTAL	4 300,00 €	5 160,00 €		1 050,00 €	3 250,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le projet d'extension de l'éclairage public à Trefeuntec,
- accepte le plan de financement proposé ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le S.D.E.F. pour ce projet et ses éventuels avenants.

20h20 : arrivée de David MARCHAL

3. Adhésion à « Finistère ingénierie assistance » - Délibération n°D-2018-05

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 5511-1,
Vu les délibérations du conseil général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure,
Vu l'avis de la commission travaux en date du 26 janvier 2018,
Vu les statuts de « Finistère ingénierie assistance »

Monsieur Michel POULIQUEN, adjoint chargé des travaux, propose à l'assemblée délibérante l'adhésion de la commune à « Finistère ingénierie assistance », établissement public administratif apportant une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans le cadre d'étude. La cotisation annuelle est de l'ordre de 0,50 €/habitant DGF. Accord à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver les statuts de l'établissement public, adoptés par son conseil d'administration du 7 mars 2014,
- D'adhérer à cet établissement public,
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de cinquante centimes d'euro par habitant DGF, et d'inscrire cette dépense au budget.
- De désigner madame Véronique LEBON, adjointe en charge du cadre de vie, pour représenter la commune à l'assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance,
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

En fin de séance, les points suivants sont abordés :

- Monsieur Pascal BODENAN, adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay (C.C.P.C.P.) est compétente en matière de plan local d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2018 et présente les nouvelles procédures.

Monsieur BODENAN informe également le conseil municipal que la mairie a reçu le projet de schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest arrêté par délibération du comité syndical en date du 19 décembre 2017. Bien que les communes membres soient invitées à se prononcer sur ce projet, ce dernier ne s'applique pas au territoire de la C.C.P.C.P.

- Monsieur Paul DIVANAC'H présente à l'assemblée le projet du conseil départemental du Finistère pour l'aménagement du parking de Treguer.
- Monsieur Jean-René LE DONGE, conseiller municipal et correspondant défense, informe le conseil municipal qu'en réponse à sa proposition d'organiser pour les élèves de CM 1 et CM 2 des deux écoles de la commune une visite de la base d'aéronautique navale de Lanvéoc-Poulmic, madame la directrice de l'école communale a répondu défavorablement à cette sollicitation. Monsieur LE DONGE fait part, à l'assemblée, de son regret quant à cette décision.

Le maire déclare la séance du conseil municipal levée à 21h00

La séance du conseil du comprend les délibérations D-2018-01 à D-2018-05.

Suivent les signatures :

Paul DIVANAC'H		Jacques LE PAGE	
Michel POULIQUEN		Marc MARCHADOUR	Absent
Sylviane PENNANEACH		Annie LE BERRE	
Pascal BODENAN		David MARCHAL	
Alain PENNOBER		Fabienne LE BLEIS	
Véronique LEBON		David DADEN	
Jeanne HASCOET		Jean-René LE DONGE	
Annick KERIVEL		Pascale FLOC'HLAY	
Régine GERARDI	Absente	Anthony L'OURS	
Béatrice LE BIHAN			